Envoyé en préfecture le 13/03/2025 Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID: 084-218400760-20250310-2025_012-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2025-012

Date de convocation : 06/03/2025	Le 10 mars 2025 à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres: Afférents au conseil: 15 Présents: 10 Qui ont pris part à la délibération: 11	Etaient présents: Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, ESPITALIER Vincent, GRAFFOULIÈRE Daniel, MONTAGNE Thomas, BERTRAND Nicolas; TRÉMÉLO Michel et Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, MABY Danièle. Absents excusés: Mme. GIMENEZ Anne-Marie (procuration à
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/03/2025	M. TCHOBDRENOVITCH). Absents: Mme. DUPONT Gwénaëlle, Mme. MARQUAIRE Danielle, M. GONZALEZ Patrick et Mme. REBOUL Odile. SECRETAIRE DE SEANCE: Madame DE LUZE Laurence

OBJET : CESSION D'UNE FRACTION DETACHEE C1697 DE LA PARCELLE C709 AU SYNDICAT DURANCE LUBERON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de céder la parcelle C1697, détachée de la parcelle C709 pour l'implantation de panneaux photovoltaïques en auto consommation pour la station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE de céder la parcelle C1697, détachée de la parcelle C709 pour l'euro symbolique au Syndicat Durance Luberon.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à cette vente.

VOTE: UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance, DE LUZE Laurence

Le Maire, Robert TCHOBDRI

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.